

AFFAIRE N° 3

de
FIXATION à 100.000 F. de l'indemnité forfaitaire pour incinérations effectuées par la Société Industrielle Agricole et Commerciale de la Rivière des Pluies (Section des Eggrais) pendant l'année 1960

LE MAIRE. - En ce qui concerne cette affaire, M. VELOUPOULLE m'a déclaré s'abstenir dans les débats et dans le vote.

Voici la lecture du rapport.

Messieurs,

La Société Industrielle Agricole et Commerciale de la Rivière des Pluies a effectué des incinérations pendant l'année 1960 (viandes saisies et animaux ~~etc~~

forfaitaire
Je vous demande d'approuver la dépense en fixant à 100.000 F. l'indemnité due à cette Société./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix.

qui s'est abstenu.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. FORT

Approuvé
A. Denis, le 11 Avril 1961
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte

./...